



Annick GREMY

Maire de GRIEGES

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
N°32

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

5/05/26 SLOW

ID : 001-210101796-20260429-2026AFFRESULTAT-BF

Séance du 29 avril 2026

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Annick GREMY.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	19	19
		Pour : 19
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

LAURENT Thierry, CHEVALIER Lydie, LARGE Eric, SANJUAN Catherine, PASQUIER Olivier, LORIN Christian, KASLANI Mohammed, BEN Fabien, CAZABON Laurence, CHAMBE Loïc, CHARDIGNY Marie-Pierre, CHEMAIN Nathalie, GUERBER Karine, LAMPS Arnaud, MOLARD Cindy, PICORNOT-AURAY Muriel, ROLLINGER Laurent, ROUX Cécile.

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
22 avril 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Catherine SANJUAN

__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

et publication du

__/__/__

réuni sous la présidence d'Annick GREMY, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	265 538,23
- un excédent reporté de :	384 583,17
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	650 121,40
- un déficit d'investissement de :	148 187,11
- un déficit des restes à réaliser de :	85 359,45
Soit un besoin de financement de :	233 546,56

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	650 121,40
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	233 546,56
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	416 574,84
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	148 187,11

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.

le Maire GREMY Annick

le(s) secrétaire(s) de séance